

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 novembre 2015** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur François Lévesque, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2015

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.2 Rapport du maire sur la situation financière
- 6.3 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2015
- 6.4 Résolution pour le paiement du réaménagement du terrain de tennis du parc Yvon Lemieux au montant de 30 000 \$ payer à même le Fonds de roulement
- 6.5 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 33 873,86 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman
- 6.6 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 99 228,43 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1
- 6.7 Paiement à la compagnie Grondin Excavation in.c du décompte progressif numéro 6 au montant de 67 965,16 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1
- 6.8 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 7 au montant de 9 271,62 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1
- 6.9 Renouvellement du contrat de Advanced Utility Systems pour l'entretien annuel du logiciel d'Hydro-Coaticook pour un montant de 27 706,15 \$
- 6.10 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2016 pour un montant de 11 882,67 \$

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 14 octobre 2015
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'octobre 2015
- 7.3 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 284, rue Jeanne-Mance
- 7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 544, rue des Près
- 7.5 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 377, chemin du 10e Rang
- 7.6 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 1007, rue Child

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.7 Autorisation au projet d'agrandissement sur l'édifice situé au 1007, rue Child
- 7.8 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 520, rue Main Ouest
- 7.9 Autorisation au projet de remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 16, rue Main Ouest
- 7.10 Autorisation au projet d'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 400, rue Saint-Marc

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Acceptation de l'offre de service de Patri-Arch pour un montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un préinventaire du patrimoine bâti résidentiel de la Ville de Coaticook
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

9. LOISIRS

- 9.1 Participation au Mérite sportif de l'Estrie - contrat de commandite de 250 \$
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 600 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook Compton
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Ferrotech Ménard inc. et autorisation de signature

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Demande pour reconduire l'entente de partenariat avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2016 et autorisation de signature

12. SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Résolution abrogeant la résolution mandatant la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation des plans et devis pour un appel d'offres en vue des travaux de réfection de la voirie d'une partie du rang 9 à Coaticook pour un montant de 11 920 \$ plus les taxes applicables
- 12.2 Autorisation du paiement à Grondin Excavation inc. relativement à un dépassement de coût dans le cadre du projet de développement McAuley pour déblayer les surplus de terre et de les disposer sur les terrains adjacents

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 12.3 Approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable (2014) - Coaticook
- 12.4 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Alain Grégoire pour la surveillance et l'entretien de la patinoire du parc Laurence et autorisation de signature
- 12.5 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux pour la surveillance et l'entretien de la patinoire du parc Yvon-Lemieux et autorisation de signature
- 12.6 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacques Lefebvre pour l'entretien de bornes incendie et autres travaux connexes et autorisation de signature
- 12.7 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Robert Junior Boutin pour l'entretien de bornes incendie et autres travaux connexes et autorisation de signature
- 12.8 Réquisition au montant de 12 845 \$ taxes incluses, pour l'inspection de la réparation du bombardier numéro 37
- 12.9 Réquisition au montant de 16 556,40 \$ taxes incluses, pour la construction de trottoirs et bordures à l'intersection de la rue Child et Chesley

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Autorisation au Centre d'action bénévole de tenir la Grande Guignolée des Médias 2015 le 3 décembre prochain
- 13.2 Engagement de la Ville de Coaticook pour la construction d'un multilogement sur la rue Child

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur René Jubinville et madame Jacinthe Desbiens et autorisation de signature
- 14.2 Renouvellement de l'adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2016
- 14.3 Mandat à Carrefour du Capital Humain pour la réalisation du maintien de l'équité salariale - Coaticook
- 14.4 Embauche temporaire de madame Carole Masson au poste de préposée à la caisse
- 14.5 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2016
- 14.6 Acte de servitude d'égout pluvial par Roland Lavoie et Christiane Riendeau en faveur de la Ville de Coaticook et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.7 Acte de servitude d'égout pluvial par Maxime Perron en faveur de la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 14.8 Transmission d'un avis de non-renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook et Zap Sherbrooke
- 14.9 Autorisation du paiement de la contribution 2015-2016 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, conformément à l'entente intervenue entre cette dernière et la Ville de Coaticook concernant l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées
- 14.10 Octroi d'une aide financière de 250 \$ à C'est Thi-bault Noël pour la tenue de leur événement annuel qui se tiendra les 4 et 5 décembre prochain

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du Règlement 6-1-51 (2015) intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de plus de dix logements, les bureaux et les centres d'accueil dans la zone RC-505 et demande de dispense de lecture
- 15.2 Adoption du règlement numéro 6-1-51 (2015) intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de plus de dix logements, les bureaux et les centres d'accueil dans la zone RC-505
- 15.3 Adoption du règlement numéro 6-4-13 (2015) modifiant le règlement des permis et certificats concernant les conditions applicables à l'émission d'un permis dans les secteurs situées à proximité des zones à risque d'inondation
- 15.4 Avis de motion du règlement numéro 29-B-5 (2015) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux et demande de dispense de lecture
- 15.5 Avis de motion du Règlement modifiant le règlement 17-8-1 sur les compteurs d'eau et demande de dispense de lecture

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Modification de la politique hivernale et autorisation de signature

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-11-33227

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 15-11-33227

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33228

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION 15-11-33228

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2015, tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Remerciements à monsieur Jean Rousseau pour ses services rendus;
- Félicitations à Madame Marie-Claude Bibeau, nouvelle députée et ministre;
- Dénéigements : quelques révisions de nos méthodes tel en fait foi la nouvelle politique;
- La passerelle près du Manège-Militaire sera terminée d'ici la fin novembre (en arrière du 4AS);
- Développement McAuley : terrains en vente, les personnes intéressées peuvent communiquer avec notre directeur général, Vincent Tanguay;
- Feu de circulation Child-Chesley, devrait être installé d'ici les fêtes par le MTQ;
- Travaux au Ruisseau Pratt presque terminés;
- Fermeture du pont Léon-Drolet : travaux par le MTQ en cours;
- Clinique de vaccination pour la grippe les 10-11-12 à l'Épervier;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Rencontre Paroisse St-Jean, 10 novembre 2015 concernant sa survie;
- Jeux de la Francophonie 2017 et 2021, Sherbrooke en demande;
- Discussion concernant le PPU à Baldwin;
- Journée Portes ouvertes à la station Marcel Benoit.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Bonsoir, good evening,

Retour sur la cérémonie annuelle du jour du Souvenir remerciement à tous les participants, particulièrement à L'Harmonie, le corps des Cadets, les vétérans ainsi que le grand nombre de citoyens venus honorer nos vétérans;

Compostage : rappel des mesures à prendre pour obtenir un beau compost, rappel des 3 règles, aucun vers, aucun métal et pas de plastique;

Cueillette des compostages.....De nouvelles cueillettes seront ajoutées l'an prochain, cédule dans le prochain Crieur public;

Guignolée des Médias : le 3 décembre prochain, soyez généreux, conférence de presse par le CAB prévue le 11 novembre pour de plus amples détails;

Décoration de Noël, inauguration lancement du temps des fêtes 3 décembre au parc Chartier détail à suivre dans les journaux;

Sensibilisation à la population à encourager nos commerces locaux.

Merci !

5.2 SYLVIANE FERLAND

Merci M. Le Maire
Mesdames Messieurs bonsoir

Un peu d'histoire

- Le 29 novembre 1953 il y a eu un incendie de l'hôtel de ville;
- Le 11 novembre 1975 le musée Beaulne est légalement enregistré, les administrateurs provisoires sont messieurs Louis Devost, André Lavoie, Roger Jean-Marie : Le Musée a 40 ans !

Harmonie

En débutant je tiens à féliciter les organisateurs pour la belle cérémonie que nous avons en ce jour du Souvenir hier félicitations à l'Harmonie de Coaticook qui a su rendre cette cérémonie encore plus grandiose et solennelle. Merci à la population qui était présente.

Musée Beaulne

Vernissage le 15 novembre à 14 h

L'artiste Érik Beck artiste photographe s'intéresse à la phénoménologie du hasard et de l'erreur. Beck a fait plusieurs expositions solos et participé à des expositions de groupe à New-York, San Francisco, Berlin, Montréal et Sherbrooke et maintenant Coaticook. Il est un des membres fondateurs du groupe Mouvement Art Mobile (MAM).

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Aussi le 15 novembre à 14 h, un autre vernissage

L'artiste Josefina Maranzano peinture et l'exploration de nouvelles techniques d'art visuel le titre de son exposition les deux côtés de la tête.

Si comme on le sait, un hémisphère cérébral est responsable de la pensée logique, analytique et l'autre est responsable de notre côté créateur, on pourrait dire qu'elle a quitté le sud pour le nord qu'elle est en train d'équilibrer ses deux hémisphères. Où elle devrait dire ses quatre, c'est à ne pas manquer !

Le thé de Noël 2015 s'en vient à grands pas il aura lieu le dimanche 6 décembre.

Bibliothèque Françoise-Maurice

Le conseil d'administration et la direction de la Bibliothèque Françoise-Maurice tiennent à remercier le fonds Tillotson pour le soutien financier de 2000 \$ apporté à la bibliothèque pour la mise à niveau de son parc informatique. Nous en profitons pour remercier le Fonds de création d'emploi de la MRC de Coaticook, dont la contribution financière de 2000 \$ a permis de procéder à l'embauche d'une ressource pour l'animation durant la période estivale à l'été 2015.

Gagnants du concours « Visitez votre bibliothèque »

Le tirage a lieu publiquement le 13 novembre prochain, au Réseau Biblio de l'Estrie à Sherbrooke.

Autres activités à venir

- Samedi 28 novembre 10 h : Heure du conte avec Caroline
- Mercredi 2 décembre 13 h 30 : Rencontre du club de lecture
- Samedi 12 décembre 10 h : Heure du conte Spécial Noël avec Caroline

Pavillon des arts

Quel beau mois de novembre

Pierre Flynn ce vendredi 13 novembre à 20 h, il n'a pas besoin de présentation

Le titre 'Sur la terre', un album charnière, qui brasse et qui caresse. Un spectacle attendu et Pierre Flynn entouré de formidables musiciens.

Voyage au Guatemala le samedi 14 novembre à 20 h

Une projection et description par Nathalie Larochelle et son conjoint Romain Pellerin. Premier voyage sac à dos à vie sans réservation d'hôtel, ils ont sillonné le pays, guidés par l'aventure. Ils viennent nous raconter tout ça. Venez vivre 1 h 30 de pur plaisir.

Kevin Parent le samedi 21 novembre à 20 h

Face à l'ouest, fort de ses albums francophones et anglophones, électriques et acoustiques.

Daran vendredi le 27 novembre à 20 h

Quoi dire que de vous dire allez-y. Découvrez une performance en direct (live) comme y dit. Une vidéo... une mer d'hiver... des rochers que dessine live, Geneviève Gendron et les vagues qui s'y emmêlent est-ce un film ou un dessin. En plus nous aurons droit à une première partie !

Début décembre n'est pas en reste avec le traditionnel Thi-Bault Noël qui aura lieu le vendredi 4 décembre et samedi 5 décembre.

Le marché de Noël les 12 et 13 décembre.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Société histoire déjeunée causerie cette semaine le 11 novembre au restaurant La Place des 9 h. Les conférenciers Jacques Madore et Daniel Lévesque, ils nous entretiendront sur le village de Saint-Malo.

Merci et au plaisir !

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous, tous chers citoyens et citoyennes...

Pour commencer, parlons du samedi le 7 novembre dernier où se déroulait la séance de repêchage du baseball sénior à Victoriaville. Lors de la première ronde, le Big Bill de Coaticook a repêché 4 nouveaux joueurs et deux autres nouveaux venus lors de la 2e et de la 5e ronde. Donc, il y aura quelques changements dans l'alignement de nos Big Bill sénior pour la saison 2016. Je tiens donc à remercier les joueurs qui nous quittent de nous avoir donné de bonnes années de leur savoir-faire et de plus, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants.

Tant qu'à parler baseball, j'aimerais vous informer que les changements établis au stade Julien Morin pour enfin avoir la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sont à environ 90% terminés. Nous avons un très beau stade de baseball, mais, je peux vous assurer qu'il le sera encore plus et de plus, accessible à tous pour la prochaine saison.

Pour continuer, il m'est indispensable de vous parler de la 25e édition de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook qui aura lieu le 6 décembre prochain dès 13 h à la Polyvalente La Frontalière. Pour avoir la chance de bénéficier des prix offerts, n'oubliez pas de vous inscrire, et ce avant le 20 novembre prochain auprès de la MRC. Les prix et tirages totaliseront près de 25 000 \$ cette année et pour ajouter une note particulière à cette 25e édition, il y aura tout spécialement un tirage d'un voyage à Walt Disney en Floride. Au plaisir de vous y voir...et bonne chance à tous.

En terminant, pour en être à la moitié de mon premier mandat comme élu au conseil de la ville, je voudrais vous remercier de la confiance que vous me prodiguez. J'aime ce que je fais, j'aime beaucoup les dossiers qui me sont attribués, j'aime le groupe des élus avec qui je travaille, mais surtout, j'aime ma ville, votre ville. J'y travaillerai toujours honnêtement pour y avoir ...le MEILLEUR.

Bonne fin de soirée à vous tous.

5.4 RAYNALD DROLET

Novembre 2015 : 10 ans de conseil municipal !

Bonsoir à tous, merci M. Le Maire de me permettre de faire un petit spécial ce soir sur mes 10 ans de vie, en politique municipale. Je sais que je suis bien loin de votre record, mais j'ai encore du temps devant moi, en tout cas je l'espère, je devrais me rendre à 12 en tout cas ;-)

Le 11 novembre 2005, pour la première fois, je portais serment devant vous, afin de faire officiellement partie du conseil de ville de Coaticook. Cela fait donc déjà 10 ans que je siège à votre conseil de ville.

J'ai donc fait mes débuts en politique municipale au côté de Madeleine Drolet, Lionel Giroux, Gaétan Labelle, Sylvain Véronneau,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Charles Poulin et bien sûr, du plus ancien de vos élus, M. Le Maire Lamoureux.

À l'époque, du haut de mes 37 ans je réalisais un rêve que je caressais déjà, depuis plusieurs années. J'avais plusieurs motivations, premièrement, après avoir «bénévole» pendant nombre d'années dans des organisations paramunicipales, j'avais le goût d'aller les aider en haut lieu. En tant qu'ancien commerçant, j'avais aussi très à cœur la revitalisation de notre centre-ville. Je tenais également à protéger le patrimoine bâti de notre belle ville. Je croyais que le développement économique de notre région passait entre autres, par l'industrie touristique et la venue de nouveaux arrivants dans notre ville.

Au cours de ces 10 dernières années, j'ai eu la chance de siéger sur plusieurs comités. Sans tous les nommer, disons que j'ai débuté ma carrière politique en travaillant avec les organismes communautaires, le milieu touristique et événementiel, ainsi que dans la culture.

Parmi les réalisations auxquelles j'ai participé et dont je suis fière, je pense à tout ce qui s'est tramé autour du centre-ville : l'étude et le plan de développement qui s'en n'est suivi, les subventions à la rénovation de façades qui a transformé l'allure de notre centre-ville et le programme d'amélioration de l'offre commerciale. Le renouvellement des décorations de Noël et l'illumination du parc Chartier.

J'ai bien aimé mon passage au Coaticook Auto Moto Show et à la Présidence de L'Expo de la Vallée, qui s'est vu reconnaître pendant mon mandat, son statut d'exposition agricole, ce qui était attendu depuis des années. C'est aussi à ce moment que l'organisation est sortie des déficits.

À la culture, j'ai travaillé avec le Pavillon des Arts et le Musée Beaulne. Les parcs de la Gorge et Découverte nature ont enfin eu un protocole d'entente avec la ville, chose souhaitée depuis longtemps.

Ces 10 dernières années, j'ai vu la Vallée de la Coaticook se positionner solidement comme région touristique d'importance. Ce que nous savions depuis longtemps, les touristes le découvrent de plus en plus maintenant. Personne maintenant n'oserait dire que le fait d'investir en tourisme est une perte de temps et d'argent!

Même si ce n'est pas dans mon rôle de conseiller municipal, je suis très fière d'avoir également participé à la mise en place de notre station de radio régionale C-I-G-N 96,7 FM qui se taille une place de plus en plus importante chez nous.

Un dossier qui me passionne depuis les débuts, c'est bien l'urbanisme. Penser, réfléchir à ce à quoi on aspire à Coaticook, dans le quotidien, mais également dans des horizons de 5-10-15-20 ans et même plus! C'est également de réfléchir avant de démolir... Je pense ici entre autres, à mon implication dans le dossier de la Belding Corticelli et à la mise en place d'un règlement sur les démolitions.

Être un élu municipal, c'est aussi participer à l'amélioration continue à l'interne en achetant des véhicules moins gourmands en carburant, ou encore mieux, dans l'avenir, qui consommeraient que l'énergie produite par Hydro-Coaticook!

C'est aussi de fermer à la circulation automobile le parc Laurence, afin d'en améliorer la sécurité et de pousser les gens à être encore plus actifs. C'est de transmettre aux autres élus les demandes de citoyens, qui ont permis

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'améliorer la sécurité de tous à certains coins de rue, d'assurer un suivi sur des demandes citoyennes comme un train qui bouche souvent un passage à niveau pendant de longues minutes... Parlez-en aux gens du secteur de Stanhope!

Certains dossiers furent aussi très difficiles, autant politiquement, et qu'humainement : En urbanisme, au parc de la Gorge, au CLD, ou avec Postes Canada... Les inondations, incendies et des démolitions crève-cœur. Les compressions budgétaires du provincial qui se devaient être temporaire, mais qui deviennent récurrent... L'augmentation du compte de taxes, jamais plaisant à faire, mais responsable.

Je crois que je peux dire, sans contredit, que je suis un élu municipal bien de son temps et que je contribue grandement à la présence de Coaticook sur les réseaux sociaux par le biais de ma page d'élu sur Facebook, mon fil Twitter, LinkedIn et mon implication personnelle dans le groupe Coaticook ma ville. Communiquer avec les citoyens a toujours été bien important pour moi.

Je suis heureux d'avoir participé à la nouvelle image de la ville, de participer au développement des communications avec le citoyen.

En terminant, je tiens à vous dire merci de me donner l'opportunité de faire ce que j'aime. Je tiens à remercier tous les partenaires, que ce soit les directions d'organismes, les bénévoles, les employés de la ville et bien sûr les membres du conseil de ville présents et passés. Merci également à ma conjointe Belma qui depuis 6 ans, croit en moi et qui accepte de me suivre dans tous mes projets, ma famille et mes amis pour votre appui de toujours. Merci!

5.5 SIMON MADORE

Bonsoir à tous,

Nous avons dernièrement (16 octobre 2015) notre célèbre souper aux huitres au Parc de la Gorge, un succès phénoménal tous près de 6 500 \$ de profit et beaucoup de plaisir merci à tous nos commanditaires, aux 153 invités et surtout employés des parcs.

À la gorge après nos 243 000 visiteurs, nous sommes à préparer l'hiver 2016. Beaucoup de nouveautés vous seront annoncées lors d'une conférence de presse au tout début du mois de décembre.

Un regard sur l'avenir, nous travaillons sur notre vision future, dans ce sens la semaine dernière nous avons rencontré les gens de Baldwin pour voir ensemble leur vision de l'avenir. Ce qu'on appelle communément dans notre jargon un programme particulier d'urbanisme (PPU). Beaucoup de questionnement ont été soulevées, des interrogations et des réalisées de terrains ont été relaté.

Pour ce qui est d'Acti-Sport l'AGA est prévu ce 23 novembre 2015, je vais y assister et le mois prochain je vais vous faire un compte rendu et répondre aux interrogations de tout le monde!

A l'atelier cette après-midi nous avons eu une rencontre avec notre directeur de la SQ soit Frédéric Pelletier, celui-ci nous parlé des cadets de la police et nous dire combien ils ont été appréciés du publique. Il nous a aussi demandé si notre intérêt en tant que ville était toujours là pour l'été 2016. Bien sûr notre réponse était oui !

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les lumières de type fanales ont aujourd'hui été retirées de notre rue principale, donc il n'y aura plus d'effet de noirceur, mais la limite de vitesse est toujours de 30 km/h.

Merci.

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

L'agriculture

Comme vous avez vu la semaine dernière, les producteurs laitiers de la région de l'Estrie ont manifesté au poste de douane des frontières américaines de Stanstead.

C'était pour sensibiliser le gouvernement du Canada d'un moyen que nos voisins américains font pour écouler leurs surplus de lait sous forme protéinique concentrée, pour détourner le système canadien, que les transformateurs emploient dans la production de leur produit ex : fromage yogourt et autre

Cela affecte grandement le revenu des producteurs du lait canadien. Les producteurs laitiers se sont bâti au fil des années un système appelé l'offre et la demande (quota) pour avoir une production contrôlée et un revenu stable.

Les producteurs sont aussi responsables des stocks entreposés contrôlés par la commission canadienne du lait. S'il y a des surplus, c'est tous les producteurs qui supportent les inventaires. Les producteurs laitiers produisent un produit de haute qualité dont les normes sont supérieures à d'autres pays.

C'est pour cela que les producteurs font pression pour un contrôle plus serré des frontières

Au C.I.A.R.C.

L'assemblée générale du CIARC sera le 10 décembre à 20 h.

Merci à tous

6. FINANCES

15-11-33229

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2015

RÉSOLUTION 15-11-33229

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'octobre 2015 au montant total de 3 450 952,96 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'octobre 2015 comme suit :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Fonds administration : 3 104 809,17 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 346 143,79 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33230 6.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 15-11-33230

CONSIDÉRANT que l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'au moins quatre semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il doit également déposer une liste de tous les contrats que la municipalité a conclus, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et qui, avec un même contractant, comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil peut décréter que le texte du rapport du maire est publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, accompagné de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus ainsi que des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et qui, avec un même contractant, comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

ET de publier le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité dans le journal local Le Progrès du 18 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33231 6.5 RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS DU PARC YVON LEMIEUX AU MONTANT DE 30 000\$ PAYER À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

RÉSOLUTION 15-11-33231

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé au réaménagement du terrain de tennis du parc Yvon Lemieux;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera affectée à même le fonds de roulement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'affecter la dépense de 30 000 \$ du réaménagement du terrain de tennis du parc Yvon Lemieux à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33232

6.6 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 33 873,86 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN MURET DE PROTECTION AU BARRAGE PENMAN

RÉSOLUTION 15-11-33232

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à un appel d'offres par invitations écrites pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman en juin dernier;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à Grondin Excavation inc. pour un montant de 82 578,60 \$, tel en fait foi la résolution 15-06-33052;

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman exécutés jusqu'au 27 octobre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie, soit de procéder au paiement du décompte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 33 873,86 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33233

6.7 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 99 228,43 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MCAULEY, PHASE 1

RÉSOLUTION 15-11-33233

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1 exécuté jusqu'au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 99 228,43 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33234

6.8 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 6 AU MONTANT DE 67 965,16 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MCAULEY, PHASE 1

RÉSOLUTION 15-11-33234

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 6 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1, exécuté jusqu'au 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procédé au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 67 965,16 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33235

6.9 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 7 AU MONTANT DE 9 271,62 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MCAULEY, PHASE 1

RÉSOLUTION 15-11-33235

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 7 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1, exécuté jusqu'au 29 octobre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 9 271,62 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33236** 6.10 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE ADVANCED UTILITY SYSTEMS POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU LOGICIEL D'HYDRO-COATICOOK POUR UN MONTANT DE 27 706,15 \$

RÉSOLUTION 15-11-33236

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir le logiciel d'Hydro-Coaticook, nous avons besoin d'un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Advanced Utility Systems pour un montant total de 27 706,15 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Advanced Utility Systmes pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2016 au montant total de 27 706 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-819-00--414 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33237** 6.11 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PG SOLUTIONS POUR L'ENTRETIEN DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2016 POUR UN MONTANT DE 11 882,67 \$

RÉSOLUTION 15-11-33237

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de gestion de données centrale, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-map et de l'urbanisme, nous avons besoin d'un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solution pour un montant total de 11 882,67 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de gestion de données centrales, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-Map et de l'urbanisme pour l'année 2016 au montant total de 11 882,67 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 OCTOBRE 2015

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 14 octobre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

15-11-33238

7.3 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 284, RUE JEANNE-MANCE

RÉSOLUTION 15-11-33238

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 284, rue Jeanne-Mance et désigné comme étant le lot numéro 3 309 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul avant de la propriété;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 284, rue Jeanne-Mance et désigné comme étant le lot numéro 3 309 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre de régulariser la marge de recul avant minimale à 4,96 mètres, 5,39 mètres, 5,87 mètres et de 6,46 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33239

7.4 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 544, RUE DES PRÈS

RÉSOLUTION 15-11-33239

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 544, rue des Près et désigné comme étant le lot numéro 3 310 130 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une deuxième entrée charretière à la résidence;

CONSIDÉRANT que cette deuxième entrée est nécessaire suite au nouveau profil de la rue Près;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieu Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 544, rue des Près et désigné comme étant le lot numéro 3 310 130 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une deuxième entrée charretière à la résidence qui sera localisée sur la rue des Champs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33240

7.5 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 377, CHEMIN DU 10E RANG

RÉSOLUTION 15-11-33240

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 377, chemin du 10e Rang et désigné comme étant le lot numéro 3 312 303 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement d'un garage détaché;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 377, chemin du 10e Rang et désigné comme étant le lot numéro 3 312 303 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre l'agrandissement d'un garage détaché jusqu'à une superficie de 121,87 m² au lieu d'un maximum autorisé par le règlement de 100 m², conditionnellement à ce que son usage demeure uniquement à des fins résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33241

7.6 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1007, RUE CHILD

RÉSOLUTION 15-11-33241

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1007, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 3 311 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant réduite suite à la réalisation d'un projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que la demande va permettre une marge de recul avant minimale de 8 mètres, et de plus, va régulariser une marge de recul avant minimale pour le portique de 6 mètres minimum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 1007, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 3 311 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant minimale à 8 mètres pour le bâtiment principal et une marge de recul minimale de 6 mètres pour le portique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33242

7.7 AUTORISATION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 1007, RUE CHILD

RÉSOLUTION 15-11-33242

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'agrandissement sur l'édifice situé au 1007, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet d'agrandissement pour l'édifice situé au 1007, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33243 7.8 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 520, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 15-11-33243

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur façade sur l'édifice situé au .520, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sera avec des lettres et un logo sur boitiers pour le nouveau commerce;;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-608;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'installation d'une enseigne pour l'édifice situé au 520, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33244 7.9 AUTORISATION AU PROJET DE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 16, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 15-11-33244

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 16, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le changement d'enseigne ce fait suite au changement d'identification de commerce;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de remplacement de l'enseigne pour l'édifice situé au 16, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-11-33245 7.10 AUTORISATION AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 400, RUE SAINT-MARC

RÉSOLUTION 15-11-33245

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 400, rue Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sera sur poteau avec un éclairage par réflexion;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone REC-906;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet d'installation d'une enseigne pour l'édifice situé au 400, rue Saint-Marc, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 14 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

15-11-33246 8.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PATRI-ARCH POUR UN MONTANT DE 17 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA RÉALISATION D'UN PRÉ-INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI RÉSIDENTIEL DE LA VILLE

RÉSOLUTION 15-11-33246

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook entend procéder à la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti résidentiel de la Ville de Coaticook dans le but de répertorier tous les bâtiments résidentiels d'intérêt patrimonial situés sur le territoire de la Ville de Coaticook, autant en milieu urbain qu'en milieu rural;

CONSIDÉRANT que chaque bâtiment identifié fera l'objet d'une courte fiche avec photo et sera évalué sommairement afin de pouvoir faire ressortir les bâtiments de valeur patrimoniale exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne et faible:

CONSIDÉRANT que ce pré-inventaire vise à produire une synthèse afin de présenter les caractéristiques architecturales importantes du patrimoine bâti résidentiel coaticookois, afin de dresser un diagnostic général et d'énoncer ses recommandations de conservation et de mise en valeur;

CONSIDÉRANT que ce pré-inventaire vise également à devenir un portrait global, permettant à la Ville d'orienter ses prochaines actions, soit en poursuivant un inventaire plus approfondi pour les bâtiments de plus grand potentiel patrimonial, soit en mettant sur pied de nouveaux outils d'accompagnement, incitatifs, de sensibilisation, d'interprétation, législative et réglementaire;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de Patri-Arch pour un montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti résidentiel de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce projet est réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater Patri-Arch pour un montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti résidentiel de la Ville, le tout conformément à leur offre de services datée du 9 octobre 2015, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33247

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 248 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 15-11-33247

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 12 248 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

15-11-33248

9.1 PARTICIPATION AU MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE - CONTRAT DE COMMANDITE DE 250 \$

RÉSOLUTION 15-11-33248

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Coaticook de participer au Gala Mérite sportif de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU que la Ville de Coaticook participe au gala Mérite Sportif Estrie à titre de partenaire supporteur pour un montant de 250 \$ et bénéficie des avantages décrits au contrat de commandite annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33249** 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 600 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL COATICOOK COMPTON

RÉSOLUTION 15-11-33249

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-football Coaticook Compton a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 600 \$ à l'Association de Soccer-football Coaticook Compton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33250** 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 15-11-33250

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15-11-33251** 10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET FERROTECH MÉNARD INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33251

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de louer un local industriel à Ferroctech Ménard inc. pour les besoins de son entreprise d'une durée de 1 an commençant le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2016 pour un montant de 335 \$ par mois et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15-11-33252

11.1 DEMANDE POUR RECONDUIRE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE COATICOOK POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2016 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33252

CONSIDÉRANT que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de soumettre une nouvelle demande pour reconduire l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2016 et d'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SERVICES EXTÉRIEURS

15-11-33253

12.1 RÉOLUTION ABROGEANT LA RÉOLUTION MANDATANT LA FIRME D'INGÉNIEURS EXP POUR LA RÉALISATION DES PLANS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ET DEVIS POUR UN APPEL D'OFFRES EN VUE DES TRAVAUX
DE RÉFECTION DE LA VOIRIE D'UNE PARTIE DU RANG 9 À
COATICOOK POUR UN MONTANT DE 11 920 \$ PLUS LES TAXES
APPLICABLES

RÉSOLUTION 15-11-33253

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté la résolution numéro 15-10-33212 le 13 octobre 2015 visant à mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation des plans et devis pour un appel d'offres en vue des travaux de réfection de la voirie d'une partie du rang 9 à Coaticook pour un montant de 11 920 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 15-10-33212 adoptée le 13 octobre 2015 visant à mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation des plans et devis pour un appel d'offres en vue des travaux de réfection de la voirie d'une partie du rang 9 à Coaticook pour un montant de 11 920 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33254

12.2 AUTORISATION DU PAIEMENT À GRONDIN EXCAVATION INC. RELATIVEMENT À UN DÉPASSEMENT DE COÛT DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT MCAULEY POUR DÉBLAYER LES SURPLUS DE TERRE ET DE LES DISPOSER SUR LES TERRAINS ADJACENTS

RÉSOLUTION 15-11-33254

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook procède présentement au prolongement du développement domiciliaire de la rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à Grondin Excavation inc. pour la somme de 1 347 659,03 \$ tels en fait foi la résolution 15-03-32897;

CONSIDÉRANT qu'il y a un dépassement des coûts en raison d'un déblaiement pour déblayer les surplus de terre et de les disposer sur les terrains adjacents;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut modifier un contrat en cas d'imprévu et en cours de réalisation, pourvu que si le dépassement est de plus de 15 000 \$, mais n'excédant pas 20 % de la valeur totale du contrat adjugé, sois autorisé par résolution du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le paiement de 28 397 \$ plus les taxes applicables à Grondin Excavation inc. pour le déblaiement des surplus de terre et de les disposer sur les terrains adjacents à maximum de 100 m, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-11-33255 12.3 APPROBATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE (2014) - COATICOOK

RÉSOLUTION 15-11-33255

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2011, le gouvernement du Québec lançait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette stratégie vise, d'ici le 1er avril 2017, une réduction d'au moins 20 % de la quantité d'eau distribuée ainsi qu'une réduction des pertes d'eau par fuite à un maximum de 20 % du volume total d'eau produit et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend plusieurs mesures s'adressant aux organismes municipaux, dont la production du Formulaire de l'usage de l'eau potable 2014 notamment;

CONSIDÉRANT que ce formulaire vise à permettre de faire la mise à jour annuelle des mesures de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable s'adressant aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que le conseil municipal approuve le formulaire de l'usage de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33256 12.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR ALAIN GRÉGOIRE POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU PARC LAURENCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33256

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer une surveillance et l'entretien de la patinoire du parc Laurence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Alain Grégoire pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 525 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Alain Grégoire laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33257** 12.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR SIMON MARCOUX POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU PARC YVON-LEMIEUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33257

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer une surveillance et l'entretien de la patinoire du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Simon Marcoux pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 535 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33258** 12.6 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JACQUES LEFEBVRE POUR L'ENTRETIEN DE BORNES INCENDIE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33258

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit déneiger les deux bornes incendies du village de Barnston ainsi que le cabanon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Jacques Lefebvre pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend également l'exécution de tous les travaux de déneigement durant la saison 2015-2016 au stationnement du puits artésien et du réservoir de Barnston situé sur le chemin Pelltetier;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme totale de 900 \$ plus les taxes applicables, payables en deux (2) versements le ou vers le 15 décembre 2015 et le ou vers le 15 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacques Lefebvre laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33259** 12.7 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR ROBERT JUNIOR BOUTIN POUR L'ENTRETIEN DE BORNES INCENDIE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33259

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit déneiger la borne sèche dans le 9e Rang;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Robert Junior Boutin pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend également l'exécution de tous les travaux de déneigement durant la saison 2015-2016 sur le chemin Larochelle (524, chemin du 9e Rang) d'une longueur de plus ou moins de 70 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme totale de 1 650 \$ taxes incluses, payable en deux (2) versements le ou vers le 15 décembre 2015 et le ou vers le 15 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Robert Junior Boutin laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33260** 12.8 RÉQUISITION AU MONTANT DE 12 845 \$ TAXES INCLUSES, POUR L'INSPECTION DE LA RÉPARATION DU BOMBARDIER NUMÉRO 37

RÉSOLUTION 15-11-33260

CONSIDÉRANT que le bombardier numéro 37 a besoin d'une inspection et de réparations;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ladite réquisition;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Garage JB Laroche inc. au montant de 12 845 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Garage JB Laroche inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'inspection de la réparation du bombardier numéro 37, auprès de la compagnie Garage JB Laroche inc. au

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

montant de 12 845 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33261

12.9 RÉQUISITION AU MONTANT DE 16 556,40 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES À L'INTERSECTION DE LA RUE CHILD ET CHESLEY

RÉSOLUTION 15-11-33261

CONSIDÉRANT que suite à l'installation du feu de circulation de la rue Child et Chesley, la Ville de Coaticook a dû construire des trottoirs et bordures;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Construction DLP au montant de 16 556,40 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Construction DLP;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour la construction de trottoirs et bordures à l'intersection de la rue Child et Chesley, auprès de la compagnie Construction DLP au montant de 16 556,40 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-82-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

15-11-33262

13.1 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE TENIR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2015 LE 3 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 15-11-33262

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole et ses partenaires ont demandé à la Ville l'autorisation de tenir dans certaines rues une activité de sollicitation intitulée "La grande guignolée des Médias" afin de venir en aide aux plus démunis;

CONSIDÉRANT que cette grande guignolée se déroulera de 6 h 30 à 17 h 30 le 3 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important de supporter des organismes comme le Centre d'action bénévole dans la réalisation de ce genre d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le Centre d'action bénévole et ses partenaires, à tenir l'activité La grande guignolée des médias de 6 h 30 à 17 h 30 le 3 décembre prochain dans certaines rues de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33263

13.2 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTILOGEMENT SUR LA RUE CHILD

RÉSOLUTION 15-11-33263

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est engagée en janvier dernier par sa résolution 15-01-32843 à faire don des lots 3 311 616 et 3 311 618, cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook, à l'Office municipal d'habitation de Coaticook et qu'elle autorise la signature d'un acte de cession à cette fin et qu'elle assume 10 % des coûts du Programme Supplément au loyer pour un maximum de 7 unités et ce pour les 5 premières années d'exploitation du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est également engagée par sa résolution 15-10-33219 en confirmant que la Ville de Coaticook s'engage à fournir un crédit de taxes à 100 % pendant 5 ans et à défrayer les coûts des frais de branchements relativement pour la construction d'un multilogement sur la rue Child;

CONSIDÉRANT que le dépôt du dossier auprès de la Société d'habitation du Québec pour la construction d'un multilogement sur la rue Child requiert également de la Ville de Coaticook et ses partenaires un engagement relativement au volet commercial du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de confirmer que la Ville de Coaticook et ses partenaires s'engagent à supporter toute question d'ordre financière pour la partie commerciale (3 locaux commerciaux) autant pour la construction, la gestion et l'administration relativement à la construction d'un multilogement sur la rue Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

15-11-33264

14.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR RENÉ JUBINVILLE ET MADAME JACINTHE DESBIENS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33264

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait mandaté la MRC de Coaticook pour procéder à des travaux d'aménagement du cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a octroyé à Couillard Construction ltée un contrat pour des travaux d'aménagement du cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les inondations survenues les 9 et 10 juin dernier ont causé de nouveaux dommages importants au terrain du 164, rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 164, rue St-Jean Baptiste ont octroyé un contrat à Jean-Claude Tremblay pour effectuer des travaux audit terrain, au montant total de 8 085,33 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook accepte de contribuer pour un montant maximal de 50 % du coût des travaux, soit dans la même proportion que ce qui a été établi au règlement d'emprunt numéro 29-179;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook ne sera aucunement tenue responsable de la bonne exécution des travaux ainsi que de la pérennité des ouvrages;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer une entente pour convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente et autoriser la contribution de 50 % correspondant au coût des travaux, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33265

14.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUPRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 15-11-33265

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec, organisme représentant le plus important regroupement de municipalités au Québec, défend divers dossiers auprès du gouvernement au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec permet également aux municipalités membres d'économiser par le biais de regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de l'Union des Municipalités du Québec reçoivent de l'information utile et judicieuse et bénéficient d'opportunités de formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de renouveler l'adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec au montant de 12 113,17 \$ taxes incluses, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15-11-33266 14.3 MANDAT À CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN POUR LA RÉALISATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE COATICOOK

RÉSOLUTION 15-11-33266

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Coaticook de respecter la *Loi sur l'équité salariale*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*, la Ville de Coaticook a déterminé les ajustements nécessaires afin d'atteindre l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a, depuis, atteint ses objectifs relatifs au respect de ladite loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit cependant voir au maintien de cette équité tel qu'exigé par les différentes dispositions de *Loi sur l'équité salariale*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services du Carrefour du Capital Humain afin de maintenir cette équité salariale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général, soit de mandater le Carrefour du Capital Humain afin de maintenir cette équité salariale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater Carrefour du Capital Humain afin de maintenir cette équité salariale, le tout conformément à leur offre de services datée du 30 octobre dernier, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33267 14.4 EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME CAROLE MASSON À TITRE DE PRÉPOSÉE À LA CAISSE

RÉSOLUTION 15-11-33267

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de combler le poste de poste de préposée à la caisse qui est présentement vacant en raison d'un congé de maladie de l'employée affecté à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'offre d'emploi, de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Carole Masson pour occuper le poste de préposée à la caisse à la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'embaucher de façon temporaire madame Carole Masson à titre de préposée à la caisse à compter du 10 novembre 2015 le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, soit l'échelon 2 de la classe 1 immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33268 14.5 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 15-11-33268

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit qu'à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil déposent à une séance du conseil une déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour;

CONSIDÉRANT que le présent conseil a été élu par acclamation le 4 octobre 2013 et assermenté le 17 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété tel qu'il est prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'attester le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers et de verser ces déclarations à leur dossier respectif et de transmettre lesdites déclarations au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33269 14.6 ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL PAR ROLAND LAVOIE
ET CHRISTIANE RIENDEAU EN FAVEUR DE LA VILLE DE
COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33269

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé à Roland Lavoie et Christiane Riendeau de consentir une servitude d'égout pluvial sur le lot 4 574 250 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette servitude a pour but d'y permettre le passage de tuyaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Merrill afin de boucler notre réseau d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

De signer l'acte de servitude d'égout pluvial par Roland Lavoie et Christiane Riendeau en faveur de la Ville de Coaticook sur le lot 4 574 250 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la description technique de la servitude; ET

De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33270

14.7 ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL PAR MAXIME PERRON EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33270

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé à Maxime Perron de consentir une servitude d'égout pluvial sur le lot 4 574 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette servitude a pour but d'y permettre le passage de tuyaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Merrill afin de boucler notre réseau d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

De signer l'acte de servitude d'égout pluvial par Maxime Perron en faveur de la Ville de Coaticook sur le lot 4 574 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la description technique de la servitude; ET

De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33271

14.8 TRANSMISSION D'UN AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET ZAP SHERBROOKE

RÉSOLUTION 15-11-33271

CONSIDÉRANT que ZAP est un organisme sans but lucratif ayant pour objectif la promotion, le déploiement et le maintien de points d'accès publics gratuits au réseau Internet à travers le territoire de L'Estrie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et ZAP Sherbrooke sont liées par une entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire mettre fin à cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de transmettre un avis de non-renouvellement à ZAP Sherbrooke afin de ne pas renouveler l'entente pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15-11-33272** 14.9 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2015-2016
 À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE,
 CONFORMÉMENT À L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE CETTE
 DERNIÈRE ET LA VILLE DE COATICOOK CONCERNANT
 L'ASSISTANCE HUMANITAIRE AUX PERSONNES SINISTRÉES

RÉSOLUTION 15-11-33272

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit prendre les mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville de Coaticook a conclu une entente d'une durée de trois (3) ans le 9 décembre 2013 avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et que la contribution, qui est basée sur le nombre de citoyens, s'élève à 1 383,60 \$ pour la Ville de Coaticook pour la période de décembre 2015 à novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le paiement au montant de 1 383,60 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la période de décembre 2015 à novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15-11-33273** 14.10 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ À C'EST THI-BAULT
 NOËL POUR LA TENUE DE LEUR ÉVÉNEMENT ANNUEL QUI SE
 TIENDRA LES 4 ET 5 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 15-11-33273

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du spectacle de levée de fonds intitulé : C'est Thi-Bault Noël, dont les profits amassés seront remis aux écoles pour le projet intitulé "Nourrir l'avenir d'un enfant", ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 250 \$ pour le spectacle C'est Thi-Bault Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 6-1-51 (2015) INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN
D'AUTORISER LES HABITATIONS DE PLUS DE DIX
LOGEMENTS, LES BUREAUX ET LES CENTRES D'ACCUEIL
DANS LA ZONE RC-505 ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-51 (2015)

Avis de motion est donné par Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-51 (2015) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'autoriser, dans la zone RC-505 située en bordure de la rue des Ruissellets, les immeubles résidentiels de dix logements et plus, les bureaux aménagés à même un immeuble résidentiel ainsi que les centres d'accueil.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-1-51 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15-11-33274

- 15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-51 (2015) INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN
D'AUTORISER LES HABITATIONS DE PLUS DE DIX
LOGEMENTS, LES BUREAUX ET LES CENTRES D'ACCUEIL
DANS LA ZONE RC-505

RÉSOLUTION 15-11-33274

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été soumis à la municipalité afin de permettre la construction d'un immeuble comportant vingt logements adaptés, ainsi que des bureaux, dans la zone RC-505 située en bordure de la rue des Ruissellets;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet requiert des modifications quant aux usages permis dans la zone concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-51 (2015) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de plus de dix logements, les bureaux et les centres d'accueil dans la zone RC-505, ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 14 décembre 2015, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33275

15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-13 (2015) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS CONCERNANT LES CONDITIONS APPLICABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DANS LES SECTEURS SITUÉS À PROXIMITÉ DES ZONES À RISQUE D'INONDATION

RÉSOLUTION 15-11-33275

ATTENDU que la ville de Coaticook a adopté un règlement portant sur les modalités d'émission des permis dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser les conditions applicables à l'émission d'un permis dans le cas de projet touchant un emplacement situé dans une zone à risque, selon la cartographie des zones inondables, lorsqu'il est démontré que l'intervention projetée se situe au-dessus du niveau d'inondation;

ATTENDU que les dispositions contenues au présent règlement ne sont assujetties ni à la consultation publique, ni à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 octobre 2015, et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil lors de cette même séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-4-13 (2015) modifiant le règlement des permis et certificats concernant les conditions applicables à l'émission d'un permis dans les secteurs situés à proximité des zones à risque d'inondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2015) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2016 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2015)

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2015) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C. I-0.1).

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1) pour l'année 2016.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-8-1 SUR LES COMPTEURS D'EAU ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Guylaine Blouin donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 17-8-1 (2015) intitulé règlement sur les compteurs d'eau.

Le règlement vise à reporter les modalités à l'égard de la gestion du déploiement du programme d'installation des compteurs d'eau lors de l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels branchés au réseau d'aqueduc municipal.

Ce règlement se veut dans le cadre de la modification de la réglementation provinciale en matière d'environnement à changer afin que la consommation d'eau potable doit obligatoirement être réduite.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 17-8-1 (2015), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

15-11-33276

17.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE HIVERNALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 15-11-33276

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 8 décembre 2010 une politique hivernale visant à d'offrir un niveau de service adéquat et efficace en matière de déneigement et de déglçage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut modifier cette politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- De modifier la politique de viabilité hivernale et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique;
- Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-33277

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 15-11-33277

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière